

REUNION du 4 novembre 2011

Le 4 novembre 2011, 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de BONNEVILLE LA LOUVET sous la présidence de Monsieur Hubert COURSEAUX, Maire.

Etaient présents : Messieurs GOULLEY, GREAUME et CAREL, adjoints. Mesdames HOPSORT, BIOT, LEBAILLY et FONGARNAND. Messieurs DELAHAYE, GREAUME, JELENSPERGER, LEGAY, DUBOS, HOMO et CANIVET.

Madame Claire LEBAILLY est nommée secrétaire

TAXE LOCALE d'AMENAGEMENT

La taxe d'aménagement a été instituée par l'article 28 de la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificatives pour 2010, au profit de la commune, du département et de la région et peut être due à l'occasion d'opérations de constructions immobilières et ce à compter du 1^{er} mars 2012.

Elle succède dans le cadre d'une importante réforme de la fiscalité de l'urbanisme à la taxe locale d'équipement et remplace à compter du 1^{er} mars 2012 ou pour partie en 2015 une dizaine d'anciennes taxes et participations. La réforme crée également un versement pour sous-densité. Les délibérations doivent être prises selon les articles L331.1 à L331.4 avant le 30 novembre 2011 pour une application à partir du 1^{er} mars 2012.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331.1 et suivants,

DECIDE

- d'instituer le taux de 3% sur l'ensemble du territoire communal
- de n'accorder, à ce jour, aucune exonération, la commission communale d'urbanisme devant travailler sur ce dossier avant toute décision.

La présente délibération est valable pour une durée de un an reconductible. Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

DENOMINATION du FUTUR LOTISSEMENT

La commission communale d'urbanisme propose au conseil municipal le choix suivant pour nommer le futur lotissement au cœur du bourg :

- Lotissement du Pré Doré
- Lotissement de la Vallée
- Lotissement de la Calonne

A la majorité (10 voix) le conseil municipal décide de nommer ce futur lotissement « Lotissement du Pré Doré ».

HONORAIRES du RECEVEUR COMMUNAL

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Danielle JARDIN ;
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

FINANCEMENT LOTISSEMENT PRÉ DORÉ

Lors de la réunion du conseil municipal en date du 16 septembre 2011, le principe de la réalisation d'un lotissement au cœur du bourg avait été décidé mais il restait à se prononcer sur le mode de réalisation, à savoir sur le régime privé ou sur le régime communal.

Monsieur le Maire présente le bilan prévisionnel de ce projet, élaboré par le cabinet AMENAGEO qui se solde par un montant des dépenses de 1.210.000€ comprenant l'achat des terrains avec les coûts fonciers annexes, les travaux de viabilisation ainsi que la réserve incendie, les imprévus et les frais de commercialisation et un montant des recettes de 1.290.000€ comprenant la cession des parcelles (privées et Partelios), la participation du SDEC, les subventions et le fonds de compensation de la TVA .

Le souhait du Conseil Municipal étant de vendre ces parcelles à un prix raisonnable pour attirer le maximum de jeunes couples, on s'oriente plutôt vers une gestion communale de ce projet afin de réduire au maximum le coût financier.

TRAVAUX ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Madame Claire LEBAILLY, présidente de la commission communale d'assainissement, présente au conseil municipal l'état d'avancement des travaux sur le réseau et sur la station : le chantier avance très bien dans de bonnes conditions ; lorsque les travaux de mise place seront réalisés il faudra alors effectuer les tests d'étanchéité et le passage de la caméra.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de raccordement pour cinq habitations supplémentaires situées au-dessus du groupe scolaire. Cette extension entraîne un surcoût de 8.258€HT. Sachant que le montant du marché était de 487.873,25€HT et que le montant attaché est de 442.916€HT, le conseil municipal donne son accord pour le raccordement de ces 5 logements sans oublier qu'il sera nécessaire d'établir une convention entre la commune et Monsieur Christian GIRARD, propriétaire de terrain devant être utilisé pour le passage de canalisations nécessaires à ce projet.

Une autre demande de raccordement est sollicitée par un habitant dont la maison est située au bas du Val Rivier : le conseil municipal donne son accord pour un raccordement à titre privé.

EXPULSIONS LOCATIVES

Lors de la réunion du conseil municipal en date du 16 septembre 2011, il avait été évoqué la situation de plusieurs locataires n'étant pas à jour de leurs loyers.

Devant l'absence de réaction de deux locataires, le Conseil Municipal décide d'entamer les mesures d'expulsion locative.

LOGEMENT COMMUNAL AU-DESSUS DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le logement situé au-dessus de la mairie sera libre de toute occupation à compter du 1^{er} janvier 2012 ; une demande de logement ayant été sollicitée par Madame Peggy CANIVET, le conseil municipal donne son accord pour lui louer ce logement dans les mêmes conditions qu'aux précédents locataires.

DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES

-budget assainissement : le conseil municipal, sur proposition du Maire, considérant que les crédits ouverts à l'article 615 (entretien et réparations) sont

insuffisants à hauteur de 900€, décide d'augmenter le budget de fonctionnement pour ce même montant sachant que les recettes encaissées au niveau de la redevance d'assainissement collectif ont été supérieures de 900€

- budget principal : le conseil municipal, sur proposition du maire, considérant que les crédits ouverts à l'article 202 (documents urbanisme) sont insuffisants à hauteur de 5.750€, décide de diminuer les crédits ouverts à l'article 2315 (travaux voirie) pour ce même montant.

MISE EN PLACE de la PVR pour PARCELLES ZN54 et détachée.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal deux demandes de permis de construire concernant la parcelle cadastrée ZN54, quartier ST LOUIS, située en zone NH au PLU, mais nécessitant une extension du réseau EDF pour être alimentée en électricité. Souhaitant que ces deux constructions puissent être réalisées, le conseil municipal donne son accord pour la mise en place de la Participation Voies et réseaux, uniquement sur cette parcelle ZN 54 et détachée pour alimenter ces deux nouvelles constructions.

POINT SUR L'INVESTISSEMENT 2011

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents programmes d'investissement réalisés au cours de l'exercice 2011, à savoir :

- travaux église : le principal programme de l'année avec un montant de dépenses réalisées de 157.077€ pour une somme inscrite au budget primitif de 159.900, la différence correspondant aux honoraires architecte.
- Voirie chemin Butte Rossignol : la facture principale avait été réglée sur l'exercice 2010 et le solde en 2010 pour un montant de 18.232€.
- Travaux maison rue du Pré Doré : afin de proposer ce bien à la location, il était indispensable de réaliser des travaux de remise en état ce qui a été fait, le tout pour un montant de 12.073€
- Voirie aménagement foncier : ce programme est terminé. A ce jour nous avons réglé à l'entreprise ROMAIN la somme de 139.650€ pour un montant inscrit au Budget primitif de 143.631€ mais nous sommes toujours dans l'attente des dernières factures.
- Frais d'études pour révision du PLU et lotissement du Pré Doré : la dépense actuelle est de 14.670€ mais nous aurons aussi à ajouter les frais pour la confection des dossiers PLU pour un montant d'environ 1.500€.
- Parking du Nouveau Monde : la commune a uniquement procédé à l'acquisition du terrain pour un prix de 680€. Les travaux prévus au budget seront effectués sur l'exercice 2012.

En ce qui concerne les recettes, les prévisions inscrites au budget ont été respectées ou en cours de l'être, aucune mauvaise surprise.

A la lecture de ce bilan, on s'aperçoit que l'année 2011 a vu la fin des travaux de l'église et la fin des travaux de voirie engagés dans le cadre de l'aménagement foncier. Il s'agit de deux gros investissements qui ont impactés les finances de la commune. Le programme d'investissement 2012 sera de ce fait beaucoup plus léger.

COMMISSIONS COMMUNALES

- 1) Tourisme : exposition photos des différentes communes de la communauté de communes à compter du 8 novembre avec vernissage le 12 novembre à

l'Office du Tourisme. Ensuite cette exposition tournera dans les différentes communes de l'Intercom.

- 2) **Travaux** : il est nécessaire de prévoir la remise en état des toitures de l'ancienne mairie et du local des jeunes.
- 3) **Bourg** : Monsieur CANIVET donne la liste des travaux ou des achats à réaliser au cours de l'exercice 2012. La liste des priorités sera faite lors du budget primitif 2012 mais déjà quelques idées peuvent être retenues comme la plantation de 5 pommiers sur l'aire de pique nique.
- 4) **Voirie** : les travaux de voirie consécutifs à l'aménagement foncier sont terminés.
- 5) **Urbanisme** : le commissaire enquêteur chargé de l'enquête après arrêt de la révision du PLU tiendra des permanences en mairie les vendredis 10, 17 et 24 février 2012 et le vendredi 2 mars. Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un projet immobilier privé est en gestation et concerne la rue de la Forge. Si ce projet se concrétise, il serait nécessaire de céder le bâtiment servant d'atelier communal et de fixer, dès maintenant, le prix de vente de ce bien .

INFORMATIONS du MAIRE

Concernant le lotissement du Pré Doré, Monsieur le Maire a rencontré ce jour Monsieur LESUEUR, directeur de VEOLIA Lisieux et Madame Chantal LEROUX, présidente du Syndicat d'eau de ST PHILBERT DES CHAMPS : après plusieurs réunions, ce lotissement pourrait être alimenté dans le cadre du renforcement du réseau en deux tranches.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du programme de déneigement mis en place par le Conseil Général avec prise en compte de la route de Beuzeville auparavant mal desservie par ce service.

Avis défavorable du Conseil Municipal pour demandes de subventions présentées par l'Ecole privée de Cormeilles et par le Jumelage Pont l'Evêque.

Avis défavorable du conseil municipal pour une demande d'un riverain du chemin de la Fontaine Hanoit souhaitant la pose d'un miroir au bas de cette voie.

Baisse sensible des effectifs au groupe scolaire

LECTURE du CAHIER de LIAISON